COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_034

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 juillet 2021

Nombre	
de Conseillers en exercice	14
de Présents	10
de Votants	13

L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Coupons sports 2021

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno
Absents : Kris HEYNDRICKX
Excusés :
Procuration de : PAUL Bénédicte par ARENA Antoine, TEULER Pierre par CARLAVAN Lydie, GASSEND Christian par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/07/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-029 du 21 mai 2019 qui fixait le montant et les conditions d'attribution des coupons sport. Il propose de reconduire pour 2021 cette action communale aux mêmes conditions.

- Quotient familial maximum (revenu fiscal de référence sur le nombre de parts) : 16 000 €
  Documents à fournir :
- Dernier Avis d'imposition connu
- Attestation de domicile (EDF/Eau)
- Justificatif d'adhésion au club :
  - Pour une cotisation < ou = à 75.00 € attribution de 20.00 € de coupons sport par enfant
  - Pour une cotisation > à 75.00 € attribution de 40.00 € de coupons sport par enfant

Sont concernés les enfants âgés de 5 à 18 ans et résidant sur la commune
Vu le code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les coupons sport pour l'année 2021.

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/07/2021
004-210400479-20210706-DE_2021_034-DE

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence